

**MAIRIE D'UCCIANI**  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**20133 UCCIANI-CORSE DU SUD**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CELAVU-PRUNELLI**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

N° 2021-02-11

**Membres :** Afférents au conseil : 14  
Présents : 12  
Date de la convocation : 01/04/2021

En exercice : 14  
Qui ont pris part à la délibération : 13  
Date d'affichage : 01/04/2021

**Objet : Vote taux d'imposition, M14 2021.**

*L'an deux mille vingt et un, le dix avril à 14 heures., le Conseil Municipal de la commune d'Ucciani, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur GIOCANTI Jean-Luc, Maire.*

**Présents :** Loigerot Maria, Poggioli Mathieu, Pisticcini François-Thierry, Poggioli Jules, Duriez Danielle, Poggioli Dominique, Ansidei Toussaint Mathieu, Giocanti Caroline, Silvani Mélissa, Pantaloni Pierre François, Versini Audrey.

**Absents :** Poggioli-Mariani Sébastien, Chiarelli Alexandra (procuration à Versini Audrey).

Le Maire, Jean-Luc GIOCANTI indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.  
Secrétaire de séance: Madame SILVANI Mélissa a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, fonction qu'elle a acceptée.

Après avoir ouvert la séance :

Le maire propose au Conseil Municipal de reconduire pour l'année 2021 les taux de la taxe foncière pour le bâti et de la taxe foncière pour le non bâti adoptés en 2020. Pour rappel, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera compensée par le taux départemental de la taxe foncière 2020 (12,25%).

- Taxe Foncier Bâti            84 227,00 €  
- Taxe Foncier Non Bâti        280,00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide ce qui suit :

DESIGNATION DES TAXES	TAUX DEFINITIVEMENT FIXES	BASES D'IMPOSITION €	PRODUITS CORRESPONDANTS €
Taxe Fonciere.P.B	23.56%	367 500	84 227
Taxe Foncière P.N.B	93.28 %	345	280

Total Produit Attendu            84 507.00 €  
Total Allocations Compensatrices    9 524.00€  
Taxe d'habitation attendue        19 263.00 €  
Produit nécessaire à l'équilibre du Budget 2021    113 294.00 €

Le Conseil Municipal décide :

- d'inscrire au Budget Primitif 2021 la somme de 113 294.00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212003305-20210410-2021-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 12/04/2021

Affichage 12/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

Ucciani, le 10 avril 2021.

Le Maire, Jean-Luc GIOCANTI

